

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MAI 2018

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| DATE DE LA CONVOCATION | 23 MAI 2018 |
| DATE D'AFFICHAGE | 23 MAI 2018 |
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE | 15 |
| NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS | 12 |
| NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS | 3 |
| - AYANT DONNÉ POUVOIR | 3 |
| - N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR | 0 |

Le 29 mai 2018 à Dix Huit Heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique LAUDRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (12) : M. Christophe BENOIT, M. Eric COLLOMBON, M. Norbert COSTE, M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN, Mme Cécile DISDIER, M. Michel DOMINIQUE, M. Simon GIRAUD, M. Marc GUEYDON, M. Dominique LAUDRE, M. Bruno MARTIN, Mme Raphaëlle MARTOIA, M. Hervé WADIER.

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (3) :

- **AYANT DONNÉ POUVOIR (3) :**
 Mme Elisabeth MAEGHERMAN, ayant donné pouvoir à M. Norbert COSTE
 M. Laurent RISOUL, ayant donné pouvoir à Mme Cécile DISDIER
 M. Edouard DAVID, ayant donné pouvoir à M. Michel DOMINIQUE
- **N'AYANT PAS DONNE POUVOIR (0) :**

NOMBRE DE VOTANTS : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bruno MARTIN

| <u>Quorum au cours de la séance</u> | | <u>Présents</u> |
|---|---|-----------------|
| <u>Délibérations N° 2018-093 à N° 2018-97</u> | <u>Nombre de votants :</u> 15 | 12 |
| <u>Délibérations N° 2018-098</u> Monsieur Marc GUEYDON, intéressé à l'affaire quitte la salle et ainsi ne participe ni au débat, ni au vote. | <u>Nombre de votants :</u> 14 | 11 |
| <u>Délibération N° 2018-099 à 2018-106</u> | <u>Nombre de votants :</u> 15 | 12 |
| <u>Délibération N° 2018-107 et 2018-108</u> Madame Raphaëlle MARTOIA, responsable de site ODCVL, intéressée à l'affaire quitte la salle et ainsi ne participe ni au débat, ni au vote. | <u>Nombre de votants :</u> 14 | 11 |
| <u>Délibération N° 2018-109</u> | <u>Nombre de votants :</u> 15 | 12 |

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h15.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité nomme M. Bruno MARTIN, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 09 avril 2018 n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

2. URBANISME - FONCIER- IMMOBILIER

N°2018-095 - Elargissement des lignes des télésièges de Peynier, des Escondus et de Sainte-Marie. Procédure de défrichement

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Autorise** la SEM SEDEV à demander auprès de la Préfecture l'autorisation de défricher sur les parcelles communales cadastrées listées ci-dessus
- **Demande** à la SEM SEDEV d'étudier, en accord avec les services de la DDT et de l'ONF toutes les mesures compensatoires de nature à réduire les effets nuisibles du défrichement,
- **Autorise** la SEM SEDEV à effectuer les travaux de défrichement correspondant lorsque l'autorisation préfectorale aura été obtenue

N°2018-096 - Démolition de la Maison des Jeunes à Sainte-Marie

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Décide** de la démolition totale du bâtiment de la Maison des Jeunes à Sainte-Marie.
- **Et mandate** M. le Maire pour effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

N°2018-097 - Redevance d'occupation du domaine communal 2018

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Approuve** la tarification au m² et par an pour les autorisations du domaine public en vue d'une exploitation économique après mise en concurrence :
 - 0,15 € le m² concernant les surfaces exploitées ;
 - 0,002 € le m² concernant les pâturages.

| Occupation du sol / m ² ≤ 100 m ² Par mois | Occupation du sol / m ² ≥ 100 m ² Par mois | Chevalet enseigne (maxi 1.5m x 1 m) / unité Par année | Oriflamme enseigne (maxi 6m ²) / unité Par année | Cirque de moins de 200 places / par jour d'occupation | Cirque de plus de 200 places / par jour d'occupatio n |
|--|--|--|---|---|--|
| 2,50 € | 2,00 € | 20 € | 20 € | 31 € | 76 € |

- **Approuve** les redevances suivantes concernant les demandes de courte durée ou pour lesquelles le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité (non soumise à une mise à concurrence préalable) :

| Occupation du sol / m ² ≤ 100 m ² Par année | Occupation du sol / m ² ≥ 100 m ² Par année | Chevalet enseigne (maxi 1.5m x 1 m) / unité Par année | Oriflamme enseigne (maxi 6m ²) / unité Par année | Cirque de moins de 200 places / par jour d'occupation | Cirque de plus de 200 places / par jour d'occupation |
|---|---|--|---|--|--|
| 28 € | 22 € | 20 € | 20 € | 31 € | 76 € |

- **Autorise M. le Maire à signer les conventions résultant de l'appel à candidature pour les activités suivantes pour l'été 2018, reconductibles deux fois :**
 - Activité tir à l'arc
 - Activité centre équestre
 - Activité structure gonflables/mini-golf
- **Et donne tous les pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de cette décision.**

N°2018-098 - Autorisation de M. Le Maire à ester en justice (défense): SARL LA CHANALETTE c/ COMMUNE DE VARS - Dossiers N° 1802945-2 et N° 1802891-2

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Autorise Mr le Maire à ester en défense dans les requêtes précitées, introduites devant le Tribunal administratif de Marseille ;**
- **Désigne le Cabinet d'Avocats ADAMAS, 55 Boulevard des Brotteaux - 69455 LYON cedex 06, pour représenter la Commune dans cette instance.**

N°2018-099 - Projet de rénovation et d'agrandissement du chalet ESI à Vars les Claux

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

Entendu l'exposé de Mr le Maire ;

Vu le dossier présenté par l'ESI ;

Considérant l'avis favorable de la commission municipale urbanisme du 26 avril 2018 ;

- **Autorise l'ESI à déposer en mairie la déclaration préalable correspondante à la réalisation des travaux de rénovation et d'extension envisagés sur le chalet existant qu'elle exploite, pour partie, sur la parcelle communale AB 294.**
- **Précise néanmoins, que les travaux ne pourront être effectués que sous réserve de l'obtention de ladite déclaration préalable, au regard des règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal et après avis des services et personnes consultées.**

3. DELEGATION DE SERVICES PUBLICS- MARCHES PUBLICS-TRAVAUX

N°2018-100 - ISDI Marché de travaux pour l'aménagement d'un centre de stockage de déchets

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Approuve l'exposé de M. le Maire,**
- **Et l'autorise à signer le marché de travaux**

N°2018-101 - Aménagement et entretien de la voirie communale - 2018-2022 - Marché de travaux

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- **Autorise M. le Maire à signer le marché d'aménagement et d'entretien de la voirie communale avec l'entreprise Routière du midi, sise 05000 GAP.**

N°2018-102 - Tarifs des remontées mécaniques domaine de la Forêt Blanche 2018-2019

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), par 10 voix pour, 2 voix contre et 0 abstentions

- Approuve les tarifs des remontées mécaniques proposés par la SEM SEDEV pour la saison d'hiver 2018-2019 ci-annexés.

4. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

N°2018-103 - Attribution d'une aide financière par le CCAS

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- Décide d'attribuer une aide financière à M. et Mme X de 150.00 Euros de la part du CCAS en vue de participer au financement du voyage scolaire de leur fils. Cette aide est à imputer à l'article 6561 du Budget CCAS ;

N°2018-104 - FIPD - Demande de subvention pour l'acquisition de deux gilets pare-balles

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement proposé,
- Et mandate M. le Maire pour effectuer l'ensemble des démarches inhérentes à l'octroi du FIPD à hauteur de 500 €.

N°2018-105 - Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement - Année 2018

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- Approuve la participation sus évoquée au Fonds de Solidarité pour le Logement,
- Autorise M. le Maire, à signer la convention avec le Conseil Départemental des Hautes Alpes s'y rapportant.

N°2018-106 - Tarifs du restaurant scolaire municipal - année scolaire 2018/2019

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- Approuve la tarification proposée.

N°2018-107 - Approbation des tarifs de l'accueil de loisirs Extrascolaire (ALEx)

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- Approuve les grilles tarifaires de l'accueil de loisirs Extrascolaire (ALEx) ci-annexées
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de cette décision.

5. FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX - INTERCOMMUNALITE

N°2018-108 - Approbation du Règlement Intérieur relatif à l'organisation de l'accueil de loisirs extrascolaire (ALEx)

Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- Approuve le Règlement relatif à l'organisation de l'accueil de loisirs extrascolaire (ALEx)
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de cette décision.

6. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE

En application de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises du 09 avril au 29 mai 2018 :

Après cet exposé du Maire, le Conseil Municipal prend acte des 9 décisions énoncées.

7. QUESTIONS DIVERSES

N°2018-109 - Motion demandant le maintien du service des urgences du centre hospitalier d'Embrun, 24 h /24 h et 7 j /7 j et l'obtention d'un scanner

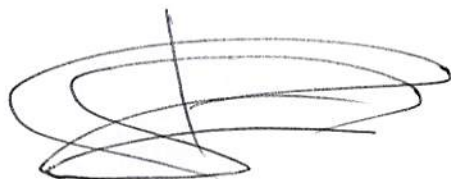
Le Conseil Municipal (les procurations ayant été exercées), à l'unanimité,

- S'oppose à la proposition du Programme Régional de Santé 2018-2023 de supprimer le fonctionnement nocturne des urgences du Centre Hospitalier d'Embrun
- Demande fermement d'annuler cette décision
- Insiste pour que le refus de l'obtention du Scanner soit également réétudié

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Le Maire**, clôt la séance du conseil municipal à 20h30.

Le Secrétaire de séance

Bruno MARTIN



Le Maire,

Dominique LAUDRÉ

